



Saint Paul Lès Dax, le 7 mars 2024

COMPTE RENDU : ASSEMBLEE GENERALE - LAÏCITE 40

Le jeudi 7 mars 2024 à 18h30 salle de la maison des associations à Saint Paul Les Dax s'est tenue l'assemblée générale de notre association devant 16 adhérents. 7 pouvoirs ont été donnés. Soit 23 votants à l'AG.

L'invitation a été envoyée aux adhérents connus à la date du 7 mars, aux sympathisants, aux représentants des associations 40, à Mesdames et Messieurs les élus des collectivités : Associations des maires, maires, conseillers régionaux et départementaux, Mesdames et Messieurs les sénateurs et députés, à M le président du Conseil départemental et à Mme la préfète des Landes.

Nous sommes tous porteurs de valeurs républicaines et promouvons et défendons le principe de la Laïcité, l'association toute seule ne peut pas être la seule à promouvoir et défendre la laïcité sur le département. Nous avons besoin d'appui autant de nos bénévoles actifs que des relais locaux que sont nos partenaires associatifs et les collectivités, les élus et l'État. L'association peut être le support et partenaire d'actions sur l'ensemble du département.

Sont excusés :

- Mme Monique Lubin, Sénatrice des Landes et adhérente Laïcité40
- Mme Geneviève Darrieussecq, Députée des Landes
- M Lionel Causse, Député des Landes
- M Boris Vallaud, Député des Landes
- M Guillaume Laussu, Conseiller Régional Nouvelle Aquitaine
- M Xavier Fortinon, Président du conseil départemental
- Mme Sandra Tollis, Conseillère départementale
- Mme Salima Sensou, Conseillère départementale
- M Jean Marc Lespade Conseiller départemental
- M Julien Paris, Conseiller départemental
- M Hervé Bouyrie, Président de l'AML
- Mme Pascale Requenna, Présidente de la CC Chalosse Tursan
- Mme Arlette Tapiau Dangla Présidente de la ligue de l'enseignement
- M le Maire de Dax
- Mme le Maire de Grenade sur Adour
- M le Maire d'Ychoux
- M le Maire de Seignosse
- M le Maire de Saint Vincent de Tyrosse
- Mme le Maire de Biscarrosse et Conseillère Départementale
- M Bidault, adhérent
- Mme Darracq, adhérente
- M Puissegur, adhérent
- M Urrutia, adhérent
- Mme Lesgourgues, adhérente
- Mme Pédarriosse, adhérente

Sont présents pour les collectivités :

Mme Sylvie Péducasse, Vice-présidente du Conseil départemental, représentante de M Xavier Fortinon, président du conseil départemental, également représentante de la commune de Saint-Paul-Lès-Dax

M Cyril Gayssot, Conseiller Départemental.



Mme Ghislaine Dzbanuszek, adjointe au maire de Benesse-Lès-Dax (Commune adhérente à notre association)

Les pouvoirs pour vote

LACAZE	FREDERIQUE	JE NOMME	VANACKERE REGIS
FAZEMBAT	JACQUES	JE NOMME	AU CHOIX DU BUREAU
PEYRE	ALAIN	JE NOMME	UN ADHERENT PRESENT A L'ASSEMBLEE GENERALE DU 7 MARS 2024
MAISONNAVE	PAUL	JE NOMME	GAMELIN PIERRE
DARRIGADE	YVELINE	JE NOMME	VANACKERE REGIS
AUDON	MARIE HELENE	JE NOMME	VANACKERE REGIS
PUISSEGUR	PHILIPPE	JE NOMME	PIERRE GAMELIN

1. Rapport moral - (avec vote à l'unanimité, 23 pour)

Le Président Régis Vanackère ouvre la réunion en précisant qu'il a été élu le 6 avril 2023 sur une feuille de route triennale et que ses conditions propres de santé ne lui ont pas permis une activité réelle de président avant le 1^{er} septembre.

Objet de l'association : Créée en 2009, l'association LAICITE40, a pour objectif de défendre et de promouvoir dans les Landes le principe de Laïcité et les valeurs de la République.

Les valeurs associées à l'association sont celles de l'humanisme, du respect de l'autre, de l'intérêt général et bien évidemment la République et la Laïcité.

L'association est départementale, elle a toute légitimité pour agir sur le département, et à cet égard, il est important d'avoir des adhérents aux 4 coins des Landes.

A ses côtés, le secrétaire M H Raffini et le trésorier M A.Peyre (Excusé)

Il remercie les membres du bureau et conseil d'administration pour leur engagement dans le cadre de nos échanges et orientations à prendre pour l'association.

Tous les 1^{ers} jeudis du mois nous avons réalisé soit une réunion de bureau, soit un CA.

Il est rappelé le lien fort entre les 2 associations Laïcité 40 et Laïcité 64.

Les activités du 6 avril 2023 au 7 mars 2024.

De différentes natures :

Financières

- Les demandes de subventions aux mairies de Dax, Saint-Paul-Lès-Dax, au Conseil départemental des Landes et aux services de L'État.

Administratives

- La demande d'agrément auprès de l'Éducation Nationale, comme complémentaire de l'enseignement, dans l'attente de réponse vers mi-avril 2024.



- La reconnaissance « D'intérêt général » en date du 14 février 2024, pour être éligible à certaines subventions, mais aussi pour recevoir des dons et nous permettre de délivrer les reçus ou attestations aux donateurs.
- La demande de rattachement au collectif Laïque National, en attente
- La mise à jour de l'association au regard de la RGPD,

Communication

- Le nouveau Logo
- La mise en place de la newsletter
- La mise à jour du site internet
- La dématérialisation du bulletin d'adhésion et du paiement de la cotisation
- La carte d'adhérent numérique
- **Auprès des communes pour identifier leurs référents Laïcité**
- Les communiqués de presse

Actions

- Le Youf festival les 28 et 29 septembre à Narrosse. Nous avons tenu à être présent avec d'autres associations pour accueillir les jeunes de 18 – 30 ans et participer à la conférence débat sur le bien vivre ensemble adossé au thème de la Laïcité. Expérience enrichissante à renouveler.
- L'appel au rassemblement du 16 octobre 2023. Suite aux événements d'Arras, l'association en partenariat avec la mairie de Saint-Paul-Lès-Dax à réaliser un rassemblement sur la place de la laïcité où 150 personnes se sont retrouvées pour rendre hommage à M Bernard et M Paty
- Notre participation à l'assemblée générale de l'association « Pour le droit de mourir dans la Dignité » le 4 novembre
- Le 5 novembre, l'envoi du courrier de l'association à Mme le Maire d'Hagetmau au sujet du mail que son service a envoyé aux associations sportives pour qu'elles participent à une action organisée par le diocèse de Aire sur Adour et Dax, « la flamme de la paix et de l'espérance / Flamme olympique diocésaine » avec des activités sur la place de la salle paroissiale et l'arrivée à l'Eglise de la paroisse. Est-ce le rôle de la mairie que d'inviter des jeunes issus de diverses associations laïques à participer à une activité paroissiale ?
- La marche contre l'antisémitisme le dimanche 12 novembre à Mont de Marsan.
- Le 23 novembre, la diffusion la 1ère Newsletter au adhérents, sympathisants et partenaires (associations, communes, collectivités, élus).
- Le mardi 12 décembre à 18h30 au lycée Haroun Tazieff de Saint Paul Les Dax, la conférence publique et gratuite de Guylain Chevrier qui nous a expliqué le pourquoi de la laïcité, comme nécessité, comme réponse au développement humain, incarnée par la République égalitaire.
- Le 9 janvier Le président de l'association et le secrétaire se sont rendus aux vœux du maire – conseiller régional de Saint-Paul-Lès-Dax où il a rencontré d'autres maires dont Julien Dubois, maire de Dax, Mme Irigoyen maire de Mées, le président de l'association des Maires des Landes M H. Bouyrie et des représentants d'associations locales et départementales.
- Le 17 janvier, la rencontre avec Mme la Préfète des Landes. La rencontre a duré plus d'une heure avec Mme la préfète, le SG et la chargée de communication et en charge des



valeurs de la république. Avec Hubert nous avons présenté l'association (Son origine, ses actions, sa communication et ses finances) et des idées de futurs projets. Sur le plan financier, il est nécessaire de transmettre le dossier type de demande de subvention pour bénéficier de la subvention d'état dédiée au soutien aux associations. Nous avons été informés d'atteintes à la laïcité dans le département et de procédures en justice, nous avons demandé de recevoir des indicateurs et contact auprès du Procureur pour partager le diagnostic sur les Landes. Enfin, un échange sur les thèmes de la laïcité, la radicalisation et les valeurs de la République a été nourri par nos diverses interventions. Une rencontre que nous avons appréciée.

- Le 20 février, le président et le secrétaire étaient présents à l'inauguration de la MICA de Saint-Paul-Lès-Dax.
- Le vendredi 1 mars, l'audience avec M le Président du conseil départemental.
 - La demande de subvention
 - Le concours d'éloquence
 - La fête de la Laïcité
 - La devise républicaine (Projet sur le collège de Saint Geours de Maremne)

Nous avons présenté l'association et les projets, avec notre volonté d'être départementale. Le président Fortinon a précisé que notre tâche était grande et importante et qu'il est heureux qu'une telle association soit sur le territoire des Landes. La question posée, reste la formation des élus au principe de la Laïcité ? Existe-t-elle ?

- La parution du bulletin sur l'actualité des ouvrages traitant de la laïcité se poursuit, nous en sommes au N°20 de décembre 2023. Chaque bulletin mentionne un article de la loi 1905.
- La diffusion aux adhérents de documents d'actualités du collectif Laïque 64

Le président rappelle la nécessité de travailler en direction des jeunes collégiens et lycéens en se servant des réseaux (Par les chefs d'établissement des lycées et collèges et la médiathèque départementale)

2. Rapport financier (du 1er /01 au 31/12 2023) - (avec vote à l'unanimité, 23 pour)

Recettes : 800 / Dépenses : 731,73

Il laisse apparaître un excédent de fonctionnement de 68.27 euros

Solde du Compte Banque populaire au 31 décembre : 1163.1 euros

3. Les cotisations 2024 - (avec vote à l'unanimité, 23 pour)

Cotisation : 20 € - Étudiants/chômeurs : 10 € - Bienfaiteurs : 50 € ou plus

4. Le projet de l'association 2024 - (avec vote à l'unanimité, 23 pour)

- 1 - « **Le parcours citoyen met en cohérence la formation de l'élève** sur le temps long de sa scolarité, du primaire au secondaire, mais aussi sur l'ensemble des temps éducatifs de l'élève, scolaire, périscolaire et extra-scolaire ».
- Nous accompagnons les écoles, collèges et lycées dans leur démarche de projets pour **le prix annuel de la Laïcité** de la République française décerné par le Comité



interministériel de la laïcité (CIL) et/ou **le prix départemental** de l'association Laïcité40 « Citoyen en herbe ».

- **Le concours d'éloquence** « Les voix Landaises de la Laïcité » Ce concours d'éloquence vise un double objectif : permettre aux élèves de s'emparer de la laïcité, un principe souvent mal compris et pourtant garant de la cohésion sociale, tout en les proposant de s'exercer à la prise de parole, dans un contexte où l'oral devient un enjeu éducatif croissant.

La présentation de 2 œuvres réalisées par Loïc Fradet alias Anken, ébéniste d'art Landais, l'un pouvant constituer le trophée d'un concours et l'autre pouvant être la plaque à proposer aux collectivités à installer sur les bâtiments publics et bien évidemment les écoles, collèges ou lycées.



Le prix décerné pourra être :

- Nous proposons également **la pose de la plaque républicaine** de la « Laïcité » dans les établissements scolaires publics et aux frontons des mairies du département.

Des exemples de plaques :



D'autres plaques avec les intitulés :
Ecole Publique – Ecole Laïque
Collège Public – Collège Laïque
Lycée Public – Lycée Laïque

- « **Le parcours citoyen se réalise aussi pour les adultes** tout au long de leur vie dans la vie quotidienne, dans et en dehors de l'activité professionnelle, sur le lieu de travail : entreprises – collectivités - administrations, dans le cadre du milieu associatif - Les élus de la République ».
- Chaque année à l'occasion de la date anniversaire de la loi de 1905 nous organisons plusieurs événements dans les communes des Landes en partenariat avec les Mairies et **une conférence gratuite** et ouverte à tous. A cette occasion nous mettons en valeur les travaux réalisés par les partenaires lors de nos interventions.
- **La fête de la laïcité**, de la liberté de conscience, de l'émancipation, de la liberté d'expression est organisée annuellement, donnant aux citoyens l'occasion de se réunir de manière conviviale pour affiner leur réflexion sur la Laïcité et les valeurs de la république, le 1er samedi du mois de juillet.

Les différentes associations du département liées à la Laïcité se fédèrent pour créer cet événement majeur Laïque et Républicain. Laïcité40, UFAL, Droit de l'homme, ligue de l'enseignement (à consulter)

Soit le samedi 6 juillet 2024 de 9h30 à 11h30, des élus locaux (sénateur, député, conseiller départemental, maire, adjoint au maire) volontaires s'expriment à la tribune sur le thème de la laïcité pour les citoyens landais volontaires. Une commune se propose pour accueillir le projet (salle et extérieur possible si le beau temps le permet).



A partir de 11h30 temps de convivialité musical autour d'un apéritif dinatoire pour continuer par échanger sur les valeurs de la république et la laïcité.

- Un café - débat est organisé sur le département permettant sous une autre forme de débattre et échanger sur la laïcité.
- L'association participe à des forums citoyens afin de promouvoir la laïcité, les valeurs de la république et le bien vivre ensemble.

Le budget prévisionnel 2024 - (avec vote à l'unanimité, 23 pour)

La valorisation du bénévolat a pour objet de rendre compte de son utilité sociale. Il semble important de faire apparaître le bénévolat, en complément des flux financiers, pour donner une image fidèle de l'ensemble des activités développées.

Le budget prévisionnel 2024 est de 13 192.5 euros, il fait apparaître les charges et ressources, il est présenté conformément aux demandes de subventions en tenant compte de l'engagement du bénévolat.

• Fonctionnement	7741	Etat	:	1500	
• Festival Youf	736	CD40	:	950	
• Interventions Ecole EPLE	615.2	Communes	:	550	
• Plaque et Arbre	298.5	Cotisation	:	760	38 adhésions
• Conférencier	1470	Bénévolat	:	9432.5	
• Le Prix « citoyen en herbe »	680.2				
• Le concours d'éloquence	882.8				
• Le café débat LAICITE	768.8				

5. L'intégration de l'association au collectif laïque national (avec vote à l'unanimité, 23 pour)

La demande d'intégration ne sera faite qu'après le vote de l'AG sur cette opportunité.

Le rejoindre c'est sortir de notre cercle départemental, avoir un accès à un réseau étendu et des informations nationales, des opportunités de collaboration et un partage de connaissances et d'expériences. Souvent dans des dossiers de subventions il est demandé : « quelle est l'antenne nationale de rattachement de l'association ? ».

Pourquoi le Collectif laïque national ?

C'est un rassemblement d'associations d'origine diverses qui ont les mêmes objectifs : promouvoir et défendre la laïcité, donc agissant pour la laïcité et les droits de l'Homme. Chaque association garde son indépendance et lui est possible de participer ou non à certains communiqués de presse et rapports décidés collectivement. Chaque année, depuis 2014-2015, le Collectif produit un rapport faisant l'état des lieux de la laïcité en France, et regroupant les communiqués qu'il a publiés. L'objet de ce rapport est de contrer aussi bien les tendances officielles à sous-estimer les atteintes à la laïcité.

Le collectif organise au moins une fois par mois une réunion en présentiel/distanciel. Il n'y a pas d'aspect financier à la date d'aujourd'hui pour rejoindre le collectif.

Quelles sont les sources financières du collectif ? Pas de budget propre puisque le collectif n'a pas de statut juridique, seuls les dons peuvent être la source de financement à une association partenaire.

Les publications sont faites sur les sites des associations du collectif qui lui-même ne possède pas de communication propre, puisque tout s'appuie sur la force des membres du collectif qui est une « association de fait »



Agir pour la Laïcité et les valeurs de la République - Association de défense des laïques (AD3L) - Association Laïcité-Liberté - Association Libres Marianne - Chevalier de la Barre (Le) - Comité Laïcité - République - Comité 1905 de l'Ain - Comité de réflexion et d'action laïque - CREAL76 - Confédération Nationale des Associations Familiales Laïques (C.N.A.F.A.L.) - Égalité, Laïcité, Europe - EGALE - Fédération Nationale des Délégués Départementaux de l'Éducation Nationale (D.D.E.N.) - Femmes Contre les Intégrismes - FCI Grand Orient de France - Grand Orient Latino Américain - Grande Loge Féminine de France - Grande Loge Mixte de France - Grande Loge Mixte Universelle - Laïcité 18 - Laïcité et Féminisme - Ligue du Droit International des Femmes (la) - (L.D.I.F.) - Lumières Laïques - Cercle Maurice Allard - Mouvement Europe et Laïcité - Centre d'Action Européenne Démocratique et Laïque (C.A.E.D.E.L.) - Observatoire de la Laïcité de Saint-Denis - Regards de Femmes Union des Familles Laïques - (U.F.A.L.) - Unité Laïque Vigilance collègues Lycées Vigilance Universités.

6. Les membres du CA 2024 – (avec vote à l'unanimité, 23 pour)

4 membres du CA sont sortants dont le trésorier, un appel à candidature est lancé au sein des membres de l'AG.

Candidat(e) : Marie Cécile Lesgourgues

7. Points divers et pour information :

En attente de l'audience avec M le président de l'association des maires des Landes le 14 mai 2024 à 11h à Mont de Marsan.

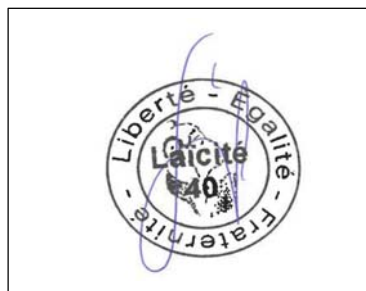
Conseil d'administration : L'AG étant clôturée, le CA se réunit pour procéder à l'élection du bureau à l'unanimité :

- Président : Régis Vanackère
- Trésorier : Serge Bareyt
- Secrétaire : Hubert Raffini
- Le vice-président : Au prochain CA
- Le vice-président Webmestre : Serge Bareyt
- Les 2 vices Présidents Relations publiques : Au prochain CA
- Les Présidents d'honneur : Au prochain CA

Les participants sont invités à partager le pot de l'amitié. M le Président sollicite l'assemblée pour une pensée en l'honneur de M. Bernard Dussarrat ancien Président de l'association et en soins à l'hôpital.

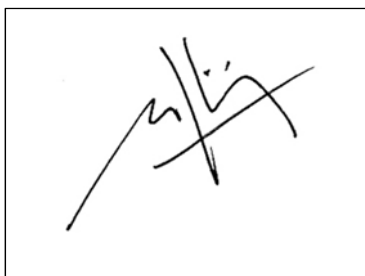
Le 7 mars 2024 à Saint Paul Les Dax

M le Président



Régis Vanackère

M le Secrétaire



Hubert Raffini

M le Trésorier



Serge Bareyt